

Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015
A la salle communale de Sornay

Délégués présents :

Mmes Belleney (Avrigny-Virey), Bouvresse (Emagny), Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Carrez (Moncley), Julien (Le Moucherot)

MM. Rollet (Avrigny-Virey), Gaillard (Bay), Dumont (Beaumotte lès Pin), Lucot (Bonboillon), Decosterd (Burgille), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Garcia (Chevigny sur l'Ognon), Humbert (Courchapon), Braichotte (Cugney), Philibeaux (Cult), Berger (Emagny), Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Pinassaud (Jallerange), Pelot (Lavernay), Clerget (Lavernay), Ballot (Marnay), Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Gendreau (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Brulet (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Alliot (Sornay), Marchal François (Sornay), Abisse (Vregille).

Absents:

Mmes Vefond, Cuinet
M. Fahy,

Absents excusés :

M. Renaudot, Guglielmetti, Zangiacomi
Mme Girardot
M. Perret pouvoir à M. Hoerner
M. Fremion pouvoir à Mme Bouvresse
M. Lacaille pouvoir à M. Marchal
M. Theurel remplacé par sa suppléante Mme Julien
M. Varlet remplacé par son suppléant M. Pinassaud
M. Meutelet pouvoir à Mme Carrez
M. Reigney remplacé par son suppléant M. Gendreau
M. Glorieux pouvoir à M. Berger

Secrétaire de séance : Morales Roland

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire en date du 16 novembre 2015.

Approuvé à l'unanimité

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour de deux points :

1. indemnité du trésorier
2. représentativité à la CCVM suite à l'arrivée de Lantenne-Vertière à compter du 1^{er} janvier

2016

Approuvé à l'unanimité

1. Présentation par l'ASCOMADE de l'appel à projet zéro pesticides dont l'objectif est d'informer et sensibiliser les collectivités aux obligations réglementaires, aux aides financières incitatives et aux aides techniques existantes

La présentation est faite par Prisca Van Paassen, chargée de mission à l'Ascomade.

Les aides de l'agence de l'eau sont à hauteur de 80 % pour les études, l'investissement (matériel alternatif), le suivi et les outils de communication. Le montant minimum de dépense est de 2500 € HT et les aides à l'investissement ne peuvent être attribuées que s'il y a eu des études préalables.

L'Ascomade met à disposition différents outils tels qu'un modèle de CCTP, le cahier des charges...etc.

Quel est le coût des études ? Pour une commune de 1000 habitants, le coût est d'environ 2000 à 3000€.

Pour l'équipement, l'aide pour les balayeuses est de 40 % au lieu de 80 % car celles-ci ont un double usage possible : nettoyage et désherbage.

Y-a-t-il des aides possibles s'il y a un partenariat entre une CUMA et une commune? Par analogie, à priori non, mais peut-être y a-t-il un dispositif d'aide spécifique possible avec l'agence de l'eau pour le secteur agricole.

Y-a-t-il un intérêt à gérer ce dossier au niveau intercommunal? Le groupement est intéressant car il permet une réduction des coûts des prestataires.

Le Président dit que ce dossier est un dossier de mutualisation qui peut être porté par la CC mais pas payé par celle-ci.

Le prochain appel à projet aura lieu en mai 2016.

2. Avenant au contrat de collecte NICOLLIN en vue de la reprise de la collecte des ordures ménagères sur Lantenne-Vertière au 1er janvier 2016

Le Vice-Président en charge des ordures ménagères et de l'environnement explique qu'avec l'arrivée de Lantenne-Vertière, il est nécessaire de reprendre le marché de collecte en cours, initialement signé par la CC du Val Saint-Vitois avec la société NICOLLIN au 1^{er} janvier 2016. Ce marché se termine dans trois ans pour un coût de 13 000 € /an. Ce coût est moins onéreux que celui de notre marché actuel.

Un appel d'offre devra être fait l'année prochaine avec des clauses particulières pour rattacher les communes qui vont arriver après.

Voté à l'unanimité

3. Passage en école intercommunale du RPI Lantenne-Vertière/Lavernay

M. le Président rappelle le contexte de l'existence du RPI actuel de Lavernay-Lantenne-Vertière, le contexte de l'intégration de la Commune de Lantenne-Vertière à la CCVM au 1^{er} janvier 2016.

Il explique la possibilité évoquée avec l'Inspection d'Académie, qui y est favorable au passage en école Intercommunale du RPI de Lavernay-Lantenne-Vertière au 1^{er} janvier 2016.

L'école intercommunale compterait au 1^{er} janvier 2016, trois classes maternelles, cinq classes élémentaires et une seule direction (au lieu de deux actuellement).

Voté à l'unanimité

4. Demandes de subvention auprès de la CAF pour les équipements périscolaire et extrascolaire

La Vice-Présidente expose que les accueils de loisirs ont besoin de renouveler certains matériels (matériel d'escalade, carabines laser, chalet de stockage, matériel de course d'orientation, ...etc.) qui seront mutualisés et de mettre en place de nouvelles activités. La CAF, dans le cadre de son programme annuel d'aide à l'investissement peut être sollicitée.

Le montant de la dépense HT est de 16 193,02 €. La subvention CAF est sollicitée à hauteur de 30% soit 4 857,90 € et le reste à charge CCVM serait de 11 335,11 € HT.

Voté à la majorité (Un contre et 3 abstentions)

5. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel- délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône

Le Président expose que la CCVM adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du Code des marchés publics.

Le Président précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre établissement, la possibilité demeure de ne pas signer d'adhésion au contrat.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

6. Accroissement temporaire d'activité à la micro-crèche : poste d'adjoint technique de 2ème classe à 2h30/semaine (suite à désistement de personnel)

Le Président explique qu'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 2h30/semaine doit être créé suite au désistement de la personne en place. Il indique qu'en raison de la taille de la CCVM, il est de plus en plus difficile de gérer les agents et de pourvoir à leur remplacement.

Il n'y a pas de question.

Voté à la Majorité (2 abstentions)

7. Définition d'une tarification (50 €/an) sur la régie touristique pour l'adhésion à l'office de tourisme intercommunal: des hébergeurs, restaurateurs et autres partenaires touristiques extérieurs au territoire de la CCVM et pour l'intégration à ses supports de communication (principalement sur le site internet)

Des hébergeurs extérieurs à la CCVM ont sollicité l'office de tourisme pour y adhérer. Ces hébergeurs extérieurs ne paient pas la taxe de séjour sur la CCVM. Le Président propose de les faire participer via le paiement de 50 €/an sur la régie touristique pour l'intégration aux supports de communication de l'office de tourisme après signature d'une convention de partenariat.

A combien s'élève la maintenance annuelle du site internet de l'office de tourisme? Il n'y a pas de frais de maintenance.

Voté à l'unanimité

8. Adhésion à Initiative Haute-Saône (IHS) qui est une association qui accorde aux porteurs de projets, des prêts d'honneur d'un montant maximum de 30 000 € destinés au renforcement des fonds propres de leur entreprise.

Un document de synthèse présentant IHS avait été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires dans le cadre de la convocation.

Arrivée d'un délégué communautaire

Le Vice-Président en charge du développement économique explique que l'ancienne CCVO avait adhéré à cette association et il propose au conseil d'y adhérer. Cela avait permis d'aider un garage.

Le périmètre d'intervention d'IHS ne pourra se faire que sur la partie Haute-Saônoise de la CCVM.

Pour 2015, la cotisation annuelle à IHS est fixée à 310 € et pourra être révisée annuellement.

Une subvention d'un montant de 10 000 € sera versée à IHS afin de contribuer à la réalisation des opérations de prêts personnels aux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises.

IHS a pour objectif de favoriser l'initiative économique sur le territoire de la Haute-Saône. Elle regroupe des acteurs privés, institutionnels et publics, qui ont pour objectif de favoriser la création d'activités et d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part, de moyens financiers adaptés, et

d'autre part, de moyens techniques liés à l'accompagnement des porteurs de projets et au suivi des activités et des entreprises qu'ils auront soutenues.

Il s'agit notamment d'accorder des prêts d'honneur à ces porteurs de projets (pour la création et la reprise d'entreprises).

En cas d'adhésion de la CCVM, la participation de celle-ci correspond à une majoration de 25 % du montant du prêt d'honneur accordé sur son territoire dans la limite des fonds mis à disposition d'Initiative Haute-Saône.

Un élu dit qu'il serait bon qu'il y ait une commission CCVM qui examine les dossiers avant l'octroi d'un prêt. Il lui est répondu que c'est le rôle d'IHS à qui la CCVM délègue ses dossiers.

Y a-t-il une communication prévue? Oui l'information sera faite dans le cadre du primo-accueil du créateur d'entreprises à la CCVM.

Y a-t-il des critères de choix des entreprises? Non, il n'y a pas de restriction à priori.

Un élu évoque une aide qui avait été attribuée dans le cadre de l'OCMACS et il lui est précisé qu'il n'y a pas de rapport entre IHS et l'OCMACS. Dans le cadre de l'OCMACS il s'agissait d'aides et dans le cadre d'IHS, il s'agit de prêts.

9. Indemnité du trésorier

Pour 2015, l'indemnité du trésorier est de 245,94 € relative à quatre mois d'exercice. Le Président propose le versement de 100 % de cette indemnité pour 2015.

Voté à l'unanimité

10. Représentativité au conseil communautaire suite à la venue de Lantenne-Vertière au 1^{er} janvier 2016

Après consultation des services de la Préfecture, le Président donne lecture de la répartition des sièges dans le cadre du droit commun et en cas d'accord local.

Communes	répartition droit commun	répartition accord local
Burgille	2	2
Chevigny sur l'Ognon	1	1
Courchapon	1	1
Emagny	2	2
Franey	1	1
Jallerange	1	1
Lantenne-Vertière	2	2
Lavernay	2	2
Le Moucherot	1	1
Moncley	1	1
Placey	1	1
Recologne	3	2
Ruffey-le-Château	1	1
Sauvagney	1	1
Avrigny-Virey	2	1
Bay	1	1
Beaumont lès Pin	1	1
Bonboillon	1	1
Brussey	1	1

Chambornay lès Pin	1	1
Chenevrey et Morogne	1	1
Courcuire	1	1
Cugney	1	1
Cult	1	1
Gezier et Fontenelay	1	1
Hugier	1	1
Marnay	6	5
Pin	3	2
Sornay	1	1
Tromarey et Chancevigney	1	1
Vregille	1	1
Total	45	41

La CCVM passe de 47 délégués à 45 délégués dans le cadre du droit commun ou 41 délégués en cas d'accord local.

Pour les communes qui perdent un délégué, auront-elles droit à un suppléant? Oui.

Les communes qui perdent un délégué ou celle qui en a un supplémentaire doivent réélire un représentant. Pour celles qui perdent un délégué: elles doivent élire parmi les deux anciens délégués communautaires le conseiller restant et celui qui n'est pas élu devient suppléant.

Le Président propose de retenir la représentativité de droit commun, ce qui est validé par les conseillers.

11. Point sur la communication

Le Vice-Président en charge de la communication fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission communication. Différents documents de communication ont été présentés :

- des roll-up et la banque mobile pour l'Office du Tourisme utilisés dans les salons et diverses manifestations.
- des livrets d'accueil (réalisés par les personnels du service jeunesse) à destination des familles des enfants fréquentant les sites scolaires et périscolaires. Après calcul, il est proposé de ne plus réaliser nous-même ces livrets mais d'utiliser les services d'un imprimeur.
- 4 roll-up destinés aux accueils de loisirs.
- des dossards avec logo de la CCVM utilisés par les adolescents lors de sorties ou manifestations sportives.

Il est rappelé que le matériel utilisé par le service jeunesse a été subventionné par la CAF à hauteur de 30%.

Tous ces matériels concourent à la reconnaissance et la promotion de notre collectivité.

L'Office du Tourisme prépare une version mobile de son site internet et proposera une version Audioguide de la visite guidée de la ville de Marnay. Il s'agit de s'équiper d'une dizaine de lecteurs MP3 sur lesquels sera racontée l'histoire du patrimoine Marnaysien sous forme de dialogues entre trois personnes.

Le site internet de la Communauté de Communes est en cours de mise à jour avec l'intégration de toutes les communes de notre territoire, les activités proposées dans tous les domaines de compétence de notre communauté. Création également d'adresses mails des élus communautaires.

Afin d'améliorer l'identification et la situation des différents sites de la CCVM, celle-ci prendra contact avec les communes d'implantation de ces sites afin de positionner une signalétique.

Des panneaux seront fixés sur les murs des 10 bâtiments de la CCVM sur lesquels figureront le logo de la CC et le nom du site (crèche, micro crèche, accueil de loisirs, RPAM, école).

Le principe a été retenu de disposer de tee-shirts avec notre logo pour les personnels de la CCVM. Il est proposé de renouveler la fourniture de polaires aux personnels en contact avec le public.

Certains véhicules de la CCVM portent encore des autocollants des anciennes collectivités (CCVO ou CCRO), il est donc urgent de les équiper d'autocollants actualisés. Les professionnels de notre secteur seront sollicités pour disposer d'une publicité moyennant une subvention.

Signalétique dans les communes: prenant en compte les modifications certaines, mais non définies à ce jour, de notre périmètre de territoire, il a été proposé d'installer 2 panneaux par commune matérialisant l'appartenance à la CCVM. Ces panneaux seraient installés sous les panneaux d'entrée ou de sortie d'agglomérations. L'autorisation demandée au Conseil Départemental de chaque département n'a pas été obtenue pour l'emplacement proposé.

La CCVM subventionnant la réalisation de terrains multisports, il sera demandé aux communes concernées de fixer un panneau de la CCVM à côté du panneau réglementaire existant.

Une trame pour le prochain bulletin communautaire, qui sera distribué lors du prochain conseil communautaire, a été présentée en commission.

Pour faire suite au 1^{er} bulletin, il est proposé de traiter de la problématique du numérique, enjeu fort sur notre secteur (en 1^{ère} page).

Le mot du Président et les conséquences de la loi NOTRe: Nouvelle Organisation Territoriale de la République (en 2^{ème} et 3^{ème} page)

Les grandes lignes de cette réforme seront abordées de façon à apporter à chacun des explications simples et le plus claires possible. Le mot du Président détaillera ce projet de nouveau périmètre. En dernière page, seront évoqués les résultats de l'enquête sociale faite en juin.

Enfin, deux agents de la CCVM ont parcouru tout le territoire de la CCVM pour réaliser un album photos de tous nos sites remarquables. Ces photos serviront à agrémenter le site internet de la CCVM. Les photos de l'ensemble de notre territoire pourraient aussi être exposées à l'Office de Tourisme dans le but d'une meilleure promotion de notre territoire.

12. Questions diverses

- Concernant Haute-Saône Numérique (HSN) :

Le calendrier de réalisation a été présenté et seule la commune de Bonboillon sera équipée au niveau numérique au 4^{ème} trimestre 2016. Les autres communes seront équipées par la suite. Le maire de Bonboillon précise qu'il a rencontré le 21 novembre un agent d'HSN pour la réalisation de la plateforme HSN et le plan de la dalle lui sera donné la semaine prochaine pour être coulé pour février.

M. Rollet, délégué HSN pour la CCVM dit que le calendrier prévisionnel avance sur la montée en débit mais la plaque fibre est à faire sur le schéma Haute-Saônois.

Pour Doubs Très Haut Débit (DTHD), la réunion a lieu le 17 décembre.

Un point sur le haut débit est prévu dans le prochain bulletin communautaire.

- Concernant le SCOT de l'agglomération bisontine :

M. Ballot dit qu'avec la Loi NOTRe, dans le cadre de l'évolution du SCOT au 1^{er} janvier 2017, il risque de ne plus y avoir que deux membres au SCOT : la CAGB et la CCVM. A terme, il fait part de son inquiétude: quel est le devenir du syndicat mixte ? Il dit qu'il y a volonté du SCOT et de sa Présidente de convertir les autres communautés de communes au SCOT.

N'y a-t-il pas obligation avec la Loi NOTRe que toutes les communes adhèrent à un SCOT? Si, mais une réflexion est en cours pour faire s'étendre le SCOT.

Récemment, le SCOT a donné un avis défavorable sur le PLUI des Monts de GY.

- Pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CCVM dépassant le seuil des 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2016, les communes concernées disposent d'une année supplémentaire de mise à disposition gratuite des services de l'Etat. C'est seulement à compter du 1^{er} janvier 2017, que chaque commune concernée devra instruire elle-même ou confier l'instruction de ses actes d'urbanisme au service territorial de son choix.

Le Président rappelle que la CCVM devra reprendre les compétences eau et assainissement avec une possibilité de DGF bonifiée si la compétence est prise dès 2018.

Le SIEVO participera à la commission d'études du Conseil Départemental de Haute-Saône.

Le Président ajoute qu'il faudra aussi réfléchir à une aire d'accueil de gens du voyage en harmonie avec les conseils départementaux.

Une élue demande où en est le balisage des sentiers du Doubs. Le Président répond que le dossier a été déposé mais le conseil départemental du Doubs ne délibérera qu'en avril.

Le Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme dit qu'il a reçu ce jour l'étude sur les ponts de l'ancienne voie ferrée et l'estimatif des travaux s'élève à plus de 500 000 € HT. Il dit qu'il faudra se poser la question de la réalisation du traitement ou non de la peinture des deux ponts.

Le Président fait distribuer aux communes de Haute-Saône les informations nécessaires pour la remise à niveau souhaitée par le Conseil Départemental des sentiers CCVM classés au PDIPR. Les démarches sont à faire pour mars au plus tard.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, le maire de Marnay sollicite une réunion entre les services de la CC et les personnels des communes pour expliquer en quoi cela consiste et échanger sur le sujet. Le Président lui propose d'être maître d'ouvrage sur le sujet.

Un élu demande l'achat de matériel pour notre agent technique notamment pour faciliter le transport des bacs OM.

Le prochain conseil communautaire est programmé pour le 18 janvier à Lantenne-Vertière.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h 10